

SAINT-THURIEN, le 14 janvier 2023

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Lundi 23 janvier 2023 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Dissolution du SIVOM de la région de Scaër,
- 2°) Aménagement de la Rue de Quimperlé : approbation du projet et demande de subventions,
- 3°) Création/suppression de poste,
- 4°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze janvier, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE (a donné pouvoir à Stéphane POIRIER) et Flore MEFORT (a donné pouvoir à Françoise GOLIES).

Absents : Cédric JAULNEAU et Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20230102

Objet : Aménagement de la Rue de Quimperlé Approbation du projet – Demandes de subventions

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la Rue de Quimperlé dans l'agglomération de SAINT-THURIEN établi par le cabinet de géomètres CIT basé à QUIMPER en concertation avec le Conseil Départemental s'agissant d'une route départementale. Ce projet vise à limiter la vitesse des véhicules dans cette zone urbanisée, à sécuriser la circulation des piétons et y intégrer un aménagement cyclable.

Le coût des travaux est estimé à 159 211 € HT. Elle indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) versée par l'État, à une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte 2030 – volet 2 » et au fonds de concours pour les aménagements cyclables de Quimperlé Communauté.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT		159 211 €
- Subventions sollicitées :		127 358 €
o Etat (DETR)	63 477 €	
o Conseil Départemental	40 000 €	
o Quimperlé Communauté (Fds concours)	23 881 €	
- Autofinancement		31 853 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de la Rue de Quimperlé,
- approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter une aide financière :
 - o auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 63 477 €,
 - o auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 à hauteur de 40 000 €,
 - o auprès de Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours pour les aménagements cyclables à hauteur de 23 881 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 24 janvier 2023
Le Maire,



Christine KERDRAON.